



PROCÈS-VERBAL

Séance du 28 juin 2010

Présidence: M. Eric BIELER

1. Appel: 78 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier – Olivier Monge, huissier adjoint

Excusés: BISCHOFBERGER Jean, BLANCHARD Dominique, BODMER Fabrice, CATTIN André, CHANSON Cédric, CORNU Gabriel, DE GARRINI Luciano, FRANCFORT Pascal, GROSJEAN Roger, LUKAS Petr, SCHALLER Anik, VUILLEMIER Carole, WAHLEN Pierre

Absents: CHATELENAT Christophe, COCHET Patrice, DOUSSE Jean-Robert, HEIM Marc, JASHARI Hajriz, NICOLE Willy, PERRIN Christian, SAUER Patrick, SUESS Marianne

Arrivés entre 19h.45 - 20h.15 GRAF ZAUGG Marlyse, KIRCHNER Volker, NICOLET Thierry, PRUDENTE Marc, RUPPRECHT Knut, SCHMUTZ Stéphanie

2. Procès-verbal de la séance du 31 mai 2010

Le procès-verbal est accepté à une large majorité et 1 abstention.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose deux modifications à l'ordre du jour. Il souhaite traiter le point 11 "Réponse municipale aux vœux de la commission de gestion" avant le point 8, pour des raisons de logique.

Il ajoute également un point 18bis intitulé "Interpellation de Mme Gabrielle Ethenoz-Damond concernant la signalisation au chemin du Lignolet".

M. Jacques HANHART aimerait, qu'en vertu de l'article 139, le point 11 soit remis à la prochaine séance. En effet, les documents ne sont pas parvenus aux Conseillers dans les 10 jours précédant la séance.

M. le Président précise que la COGES a envoyé les vœux à la Municipalité seulement le 6 juin alors que selon l'article 137, cela aurait dû être fait le 1^{er} juin. Par souci de pragmatisme et pour assurer le bon fonctionnement du Conseil, le Bureau a demandé à la Municipalité d'envoyer à chacun les réponses municipales avant les premières séances de groupes.

M. David SAUGY souligne que cette manière de procéder a été faite d'entente avec les membres de la COGES.

Au vote, le Conseil refuse de retirer le point 11 à une large majorité, 4 avis pour et 8 abstentions.

Les deux autres modifications sont adoptées à une large majorité.

4. Communications du Bureau

- M. le Président signale que le Bureau a élu dans sa séance du 17 juin 2010, M. Philippe-Jean PERRET comme membre du Conseil communal du parti UDC, en remplacement de M. Michel BÖSIGER. Aucune opposition n'est parvenue dans les délais légaux après l'affichage au pilier public, il sera procédé à son assermentation.

- Lecture de la lettre de démission de M. Michel MÜLLER, parti Indépendant Nyonnais, à compter du 31 juillet 2010.
- Démission de Mme Nelly WUICHET de la Commission de gestion
- Le Bureau prie instamment les commissaires du préavis N° 122 concernant le nouveau concept des déchets, déposé il y a une année, de rendre leur rapport pour la séance du 30 août 2010. La même demande est formulée aux commissaires du préavis N° 149, concernant le bâtiment de la STEP à l'Asse.

5. *Assermentation*

M. le Président procède à l'assermentation M. Philippe-Jean PERRET, UDC, en remplacement de M. Michel BÖSIGER. Il lui souhaite la bienvenue.

6. *Election du/de la Présidente (bulletin secret)*

Pour le parti socialiste, M. Yves FROIDEVAUX, propose M. Frédéric TSCHUY.

| | | | |
|----------------------|----|---------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 73 | Bulletins rentrés : | 73 |
| Bulletins blancs : | 4 | Bulletins nuls : | 1 |
| Bulletins valables : | 72 | Majorité absolue : | 37 |
| Voix éparses : | 8 | | |

Est élu avec 60 voix, **M. Frédéric TSCHUY**

M. Frédéric TSCHUY remercie le Conseil pour la confiance témoignée et accepte le mandat, bien qu'il ait une certaine appréhension à commencer une année électorale. Il espère pouvoir égaler la prestation du Président sortant et pouvoir compter sur l'efficacité du bureau qui travaille très bien. Il salue également le travail de MM. Avanthay et Vuille qui, dans l'ombre, travaillent lors des votations en tenant les bureaux de vote. Il remercie également les huissiers, MM. Ducry et Monge.

7. *Rapport N° 157 en réponse au postulat de M. Jean-Claude MERMILLIOD intitulé "Protéger la biodiversité en ville".*

Rapporteur : M. Bernhard WILLI

La discussion est ouverte.

M. Régis JOLY relève que dans le cadre de ce rapport, on annonce déjà CHF 15'000.- d'études, plus d'autres à venir. D'autre part, toute une série de réalisations qui suivront avec des préavis supplémentaires viendront encore grever les finances de la commune. Globalement, ce n'est pas de l'argent prélevé sur le budget, mais sur le fonds du développement durable, fonds alimenté par la consommation d'électricité. Ces raisons font qu'il s'abstiendra de voter ce rapport, non qu'il soit contre le travail fait par la commission, mais il estime qu'il aurait fallu refuser plus tôt le postulat.

M. Christian UDASSE souligne que le parc derrière la gare, Central Park, est le seul poumon qui reste en ville de Nyon et il sera détruit prochainement. Si ce parc disparaît les hirondelles partiront avec. Il demande s'il existe un règlement qui stipule quels arbres peuvent être abattus car tous ceux situés le long de la route de St-Cergue sont en train de disparaître.

M. Volker KIRCHNER est très intéressé par les postulats des Verts, mais il observe trois points. Premièrement, il lui semble que ces postulats engendrent un coût non négligeable. Il remarque aussi qu'il y a un nouveau service, qui s'occupe de l'énergie et du développement durable sur les aspects économiques, sociologiques et urbanistiques. En l'occurrence, il remarque également que l'on a un pseudo déficit budgétaire et que socialement il est difficile d'avoir des deniers publics pour des gens humainement en difficulté. Il trouve que la balance proposée par ce nouveau service ne tient pas la route entre l'économique, le sociologique et l'urbanistique. Il se demande s'il n'est pas possible d'attribuer ce fonds à la gestion de ce service de telle façon à ce que l'on ait un budget provisionnel plutôt que des postulats qui se succèdent avec des budgets illimités alors que les ressources sont limitées. Il y a une inadéquation entre la répartition de CHF 15'000.- pour la biodiversité d'une muraille alors qu'il est vraiment difficile d'avoir CHF 100'000.- pour des gens humainement en difficulté.

M. Jacques HANHART intervient sur l'abattage des arbres du Corjon. Cet abattage a passé en commission d'urbanisme lors de laquelle il s'y était opposé. Celui-ci a ensuite été mis à l'enquête et il pensait que les Verts allaient faire opposition, cela n'a pas été le cas. La Municipalité qui se dit verte et veut du développement durable n'a rien fait pour une place d'hélicoptère provisoire qui sera déplacée d'ici 2 ou 3 ans. Place nette a été faite, et cela le désole.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 14 avis contraires et 15 abstentions.

- d'accepter le rapport municipal N°157 valant réponse au postulat de Monsieur Jean-Claude Mermilliod « Protéger la biodiversité en ville ».

11. Réponse municipale aux vœux de la commission de gestion

M. le Président, conformément à l'article N° 140, mettra en discussion chaque réponse aux vœux et si la parole n'est pas demandée, celle-ci sera considérée comme admise.

En premier lieu, le Président de la COGES, M. David SAUGY, lit le préambule fourni par la commission à la Municipalité. La commission souhaitait que celle-ci mette l'entier des observations qui précisent les vœux de la commission de gestion dans le document "Réponse aux vœux". De cette façon, les Conseillers auraient pu mieux comprendre le pourquoi des vœux proposés. Ceci n'a malheureusement pas été fait. D'autre part la COGES ne s'est pas encore réunie après la réception des vœux et n'aura pas de commentaires à faire, mais se garde le droit d'y revenir lors de la prochaine séance.

Vœu N° 1 – Relation inter services et esprit d'entreprise

La discussion ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et la réponse acceptée.

Vœu N° 2 – Liste des préavis ouverts

La discussion ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et la réponse acceptée.

Vœu N° 3 – Gestion de projets

La discussion ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et la réponse acceptée.

8. Rapport de la Commission de Gestion sur l'exercice 2009.

Rapporteur : M. David SAUGY

M. le Président précise qu'il y aura d'abord une discussion générale sur ce rapport, puis l'examen et le vote chapitre par chapitre.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le Président passe au vote chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

Conseil Communal

pages 9 à 15

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Municipalité *pages 17 à 20*

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service de l'Administration Générale *pages 21 à 27*

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service des Bâtiments et Domaines *pages 29 à 41*

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service de la Culture *pages 43 à 56*

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Service de Défense Incendie
et de Secours** *pages 57 à 64*

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service des Espaces verts et Forêts *pages 65 à 72*

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service des Finances *pages 73 à 76*

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service Informatique *pages 77 à 83*

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Office des Sports, Ecoles et Cultes *pages 85 à 94*

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Service de la Police et
Office de Contrôle des Habitants** *pages 95 à 105*

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude MERMILLIOD trouve le rapport du service de police très soft. Il traite essentiellement des infractions liées au trafic, mais on n'y trouve aucune information concernant les vols à la tire, pickpockets, agressions ou cambriolages. Il se demande si ces actes sont du ressort de la gendarmerie ou s'il s'agit d'une sorte de censure pour tranquilliser la population. Certains Conseillers se sont fait l'écho de divers types d'incivilités et du sentiment d'insécurité qu'il peut en découler, mais le rapport ne permet ni d'infirmer, ni de confirmer ces dires. La Municipalité envisage-t-elle de publier une information au Conseil ou de produire un rapport contenant faits et statistiques afin de clarifier la situation et de répondre objectivement aux affirmations.

M. Pierre GIRARD constate à la page 100 au chapitre de Police secours, que 2071 commandements de payer ont été notifiés. Cela représente 8.5 commandements par jour ouvrable et il se demande s'il est vraiment du ressort de la police de faire ce genre de travail. Cela prend du temps et la police a d'autres missions à remplir que ce genre de choses.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Au vote, le Conseil accepte le chapitre à une large majorité et une abstention.

Office de la Mobilité

pages 107 à 112

La discussion est ouverte.

M. Yves FROIDEVAUX relève, à la page 109, que deux événements essentiels sont cités pour le travail de cet office en 2009, soit la mise en place du plan de mobilité et le démarrage du concept de mobilité urbaine. Par contre, il n'y a rien sur d'autres éléments marquants qui auraient peut-être mérité quelques explications. Ces pages l'interpellent car, si de nombreuses activités intéressantes sont mises en place par le service de mobilité, des questions se posent sur ce que fait ce service avec un 180%. Dans ce rapport d'activité, on ne trouve pas la réponse. Il pense qu'il y a un travail à faire au niveau de l'explication des activités de ce service et il se demande également s'il ne serait pas mieux d'intégrer cet office dans un autre, comme l'urbanisme. Nyon est la seule commune de cette taille qui possède un office indépendant.

M. Jacques HANHART souligne qu'il y a 1,8 EPT partagés entre 3 personnes soit 3 places de travail, qui ont un coût en surface et en matériel. Il croit que cette multiplication du splittage de postes se produit dans plusieurs autres services. Il y a notamment des économies à faire à ce niveau. Concernant l'utilité de ce service, il revient sur une présentation qui a eu lieu à la salle communale où les trois personnes du service étaient présentes, mais aucune n'a pris la parole. Un mandat avait été donné à un mandataire extérieur et c'est lui qui a présenté tout le projet. Il se dit surpris en tant que Conseiller d'avoir un service de mobilité qui ne dit mot. S'il s'agit de donner des mandats extérieurs, il n'y a pas besoin de 1,8 EPT.

M. David SAUGY répond à M. Hanhart au sujet du mandataire extérieur. Il est mentionné en page 22 du rapport de la commission que la présentation faisait partie de leur mandat.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY rappelle que lorsque l'on donne un mandat, la présentation est comprise dans celui-ci. De plus, elle souligne que les trois personnes du service étaient présentes pour écouter la présentation. Elle rappelle avec un certain agacement que le travail de ce service se faisait auparavant à la police, au service des travaux et à l'urbanisme. Un certain nombre de tâches ont été sorties de ces services pour les concentrer sur cet office, car aujourd'hui la mobilité est essentielle pour la ville. Dans 20 ans, on verra pourquoi on a absolument besoin de sortir les questions de mobilité du reste des préoccupations. Certaines réponses viendront dans le concept de mobilité urbaine.

M. Volker KIRCHNER trouve que le rapport coût-bénéfice pour un service de mobilité est important. Il lui semble qu'il s'agit plutôt d'un service convoité que mis en danger. Il encourage la Municipalité à continuer dans ce bon sens.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Au vote, le Conseil accepte le chapitre à une large majorité, 2 avis contraires et 9 abstentions.

Service des Ressources et

Relations Humaines et Of. Juridique *pages 113 à 122*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service des Affaires Sociales

pages 123 à 132

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Services Industriels

pages 133 à 143

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude MERMILLIOD comprend l'augmentation, qualifiée de réjouissante, de la vente d'énergie d'un point de vue commercial, et dans le cadre de la compétition de ce domaine. Toutefois, le ton du rapport des SI contraste avec le rapport de la déléguée au développement durable, notamment dans la recherche du label "Cité de l'énergie". Les sources d'énergie non solaires n'étant pas illimitées, il faudra faire de gros efforts pour diminuer la consommation par personne afin de partager les ressources disponibles et appliquer les principes du développement durable. Dans la mesure où les SI sont aux mains de la commune, il est souhaitable que des mesures soient prises dans ce sens. Une publication de statistiques de consommation des ménages permettrait de dégager l'information sur l'évolution de la consommation. L'augmentation du nombre d'habitants ne devrait pas induire automatiquement une augmentation correspondante de la consommation. Il revient sur une proposition déjà faite, que les SI acquièrent et mettent à disposition des abonnés de petits appareils qui se glissent entre la prise murale et l'appareil à tester et permettent de mesurer la consommation de celui-ci en marche et en veille. Il s'agit d'une aide très efficace pour traquer les appareils trop gourmands.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Au vote, le Conseil accepte le chapitre à l'unanimité.

Service des Travaux et Environnements

pages 145 à 154

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service de l'Urbanisme

pages 155 à 166

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Energie et Développement durable *pages 167 à 171*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Le Président remercie la commission de gestion pour son travail, durant les 34 séances et passe au vote du point 1 du préavis N° 159 sur la gestion de l'année 2009.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention:

- d'approuver la gestion pour l'année 2009 et d'en donner décharge à la Municipalité (point 1 du préavis N° 159)

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité

9. Election du/de la 1er Vice-Président/e (bulletin secret)

Pour le parti POP, Mme Madeleine FOREL propose M. Tefik RASHITI

1^{er} tour

| | | | |
|----------------------|----|---------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 76 | Bulletins rentrés : | 76 |
| Bulletins blancs : | 3 | Bulletins nuls : | 0 |
| Bulletins valables : | 76 | Majorité absolue : | 39 |

| | | |
|-----------------------|-----------------|----|
| Obtiennent des voix : | Madeleine FOREL | 37 |
| | Tefik RASHITI | 32 |
| | Voix éparses | 4 |

La majorité absolue n'étant pas atteinte, un 2^{ème} tour est nécessaire.

Mme Madeleine FOREL pensait bien que cette élection n'irait pas de soi. C'est pourquoi elle se dit, non pas flattée par ce vote, mais très déçue. Que les Conseillers aient reporté leur vote sur un autre membre du POP montre bien que le système de tournus politique n'est pas remis en question, mais qu'il s'agit d'un problème de personne. Elle estime que si M. Rashiti avait un accent alémanique, il aurait été élu et le Conseil aurait fait avec. Il y a bientôt 50 ans qu'elle siège dans ce Conseil et ne veut pas être élue contre son gré et contre le candidat présenté par le parti à cette noble tâche qu'est la présidence du Conseil, qu'elle a eu le plaisir de présider en 1972. Elle est déçue et demande de faire place aux jeunes qui sont parfois issus de l'immigration que cela plaise ou non. C'est la Suisse de demain. Elle refuse cette élection ou ce vote et prie les Conseillers de réviser leur jugement pour le 2^{ème} tour du scrutin. Elle propose la candidature de M. Tefik RASHITI pour le 2^{ème} tour.

2^{ème} tour

| | | | |
|----------------------|----|---------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 78 | Bulletins rentrés : | 78 |
| Bulletins blancs : | 9 | Bulletins nuls : | 2 |
| Bulletins valables : | 76 | | |

Est élu avec 35 voix, **M. Tefik RASHITI**

| | | |
|-----------------------|-----------------|----|
| Ont obtenu des voix : | Nelly WUICHET | 13 |
| | Christian PUHR | 12 |
| | Madeleine FOREL | 4 |
| | Voix éparses | 3 |

M. Tefik RASHITI trouve qu'il s'agit d'un honneur d'arriver là malgré toutes ces péripéties et a l'impression qu'il s'agit d'un vote nationaliste et non d'un vote de sanction. C'est avec un grand plaisir qu'il accepte ce poste et va l'assumer avec beaucoup de satisfaction. Il a eu du plaisir à travailler avec le Bureau depuis 4 ans. Il est heureux et triste à la fois d'arriver jusque là, mais regrette que le Conseil ne vote pas pour le mérite de la personne et sanctionne quelqu'un qui mérite d'être là. Il a envie d'apporter à la ville de Nyon ce qu'elle lui a amené. Il remercie ceux qui lui font confiance et regrette ceux qui ont sanctionné une personne qui mérite d'assumer le poste.

10. Rapport de la Commission des Finances sur les comptes 2009, selon le préavis N° 159.

Rapporteur : M. Christian PUHR

La discussion est ouverte.

La discussion générale sur le rapport de la COFIN est ouverte.

M. David SAUGY a été étonné et surpris par ce rapport. Etonné d'apprendre que la commission des finances ne s'est réunie qu'à deux reprises afin d'analyser les comptes de la commune, surpris qu'elle ait pu écrire 10 pages de rapport pour deux séances d'analyse, étonné qu'elle n'ait pas rencontré le réviseur, surpris qu'elle ne rencontre que la Municipale et son chef de service, étonné que la COFIN soit satisfaite de l'annonce du déficit opérationnel de CHF 3,3 millions alors que le résultat opérationnel selon la page 6 est positif de CHF 12 millions. Pour conclure, il souhaite savoir si la COFIN a toujours en tête une de ses missions à savoir de vérifier les comptes de l'année précédente, examiner en particulier si le budget a été respecté, si les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent et si les postes du bilan sont exacts. Car ce rapport lui fait plus penser à un préavis bis, mais il espère se tromper.

M. Jean-Claude MERMILLIOD signale qu'en page 6 du préavis il est mentionné "le résultat opérationnel est égal aux charges totales moins les revenus totaux *après* déduction...". Selon le tableau qui suit, il s'agit plutôt de "*avant* déduction...".

M. Volker KIRCHNER s'étonne de la communication de la Municipalité concernant le budget. Il entend dans la presse qu'il y a un gros déficit qui tout à coup, par une répartition du budget, est biffé, alors que la communication est passée dans l'autre sens. En tant qu'élu politique, il ne comprend pas que ça puisse se passer d'une telle façon, et trouve cela irresponsable.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le Président passe à l'examen chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre est considéré comme accepté.

1ère partie

Administration générale

pages 5 à 21

Charges : CHF 16'160'156.-

Revenus : CHF 2'863'287.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Finances

pages 22 à 25

Charges : CHF 26'359'997.-

Revenus : CHF 86'017'615.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Domaines et Bâtiments

pages 26 à 40

Charges : CHF 11'590'401.-

Revenus : CHF 4'031'385.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Travaux et Environnement

pages 41 à 48

Charges : CHF 19'368'794.-

Revenus : CHF 11'156'474.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Instruction publique et Cultes

pages 49 à 54

Charges : CHF 4'375'960.-

Revenus : CHF 1'157'354.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Police

pages 55 à 61

Charges : CHF 12'687'304.-

Revenus : CHF 5'887'474.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Affaires Sociales

pages 62 à 67

Charges : CHF 29'823'081.-

Revenus : CHF 1'941'750.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Services Industriels

pages 68 à 72

Charges : CHF 44'748'869.-

Revenus : CHF 48'699'774.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

2ème partie

Comptes de fonctionnement des charges et revenus par nature

pages 73 et 74

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

3ème partie

Bilan de la Ville de Nyon

pages 77 à 79

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Bilan des Services Industriels

page 105

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

M. le Président ouvre la discussion.

Pour M. David SAUGY, le déficit annoncé montre que la Municipalité a un message à faire passer. En effet, à y regarder de plus près dans les décisions, on apprend que le déficit va être réduit par un prélèvement sur un fonds de réserve, pour avoir un résultat de CHF 0.-. Mais en page 6 du préavis on apprend que le bénéfice opérationnel est de CHF 12'065'831.- et il faut dès lors comprendre que le résultat annoncé à la presse est différent de celui que va voter le Conseil, car aucun des deux ne correspond au bénéfice opérationnel. Suivant le message que l'on cherche à faire passer, on peut montrer les choses différemment. Le bénéfice opérationnel correspond à la différence entre les produits et les charges courants. Dans le résultat annoncé à la presse, les amortissements et les mouvements sur les fonds de réserve en sont soustraits. Comme le processus n'est pas encore totalement abouti, pour clarifier les choses, on ré-additionne CHF 3,3 millions afin que le Conseil puisse accepter un résultat à 0. Il lui semble que la Municipalité devrait une fois pour toutes choisir une façon de présenter ses résultats et ne pas changer les règles en fonction de l'humeur ou des besoins.

Pour M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, il est inutile et irresponsable d'annoncer un bénéfice opérationnel avant amortissements. Dans le cas précis, le vrai déficit est de CHF 3, 3 millions. En ce qui concerne l'utilisation d'un fonds de régulation, il rappelle qu'il y a plusieurs années, des déficits plus grands ont été ramenés à 0 par l'utilisation de ce fonds. La raison pour laquelle ce déficit a été annoncé avant l'utilisation de cette réserve est qu'il s'agit du vrai déficit de la ville. Il estime qu'il s'agit d'un faux procès, les comptes sont transparents et présentés dans les règles absolues. Il n'y a pas de message derrière.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 7 avis contraires et 7 abstentions

- de réduire le déficit de l'exercice 2009 en prélevant CHF 3'359'447.34 sur le fonds de réserve N° 9282.21 « Egalisation des résultats »
- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2009

12. Election du/de la 2^{ème} Vice-Président/e (bulletin secret)

Pour le parti des Verts, Mme Christine TROILLET présente la candidature de M. Christian PUHR

| | | | |
|----------------------|----|---------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 78 | Bulletins rentrés : | 78 |
| Bulletins blancs : | 7 | Bulletins nuls : | 2 |
| Bulletins valables : | 76 | Majorité absolue : | 39 |
| Voix éparses : | 6 | | |

Est élu avec 63 voix, **M. Christian PUHR.**

M. Christian PUHR accepte son élection très volontiers. Il souligne que des élections auront lieu l'année prochaine et ne sachant pas s'il sera réélu, il sera fier d'avoir été au moins 2^{ème} Vice-Président.

13. Election du 1^{er} scrutateur/trice (vote à main levée)

Pour l'UDC, M. Albert GRAF propose M. Gabriel CORNU, qui est élu à une large majorité, 4 avis contraires et 6 abstentions.

14. Election du 2^{ème} scrutateur/trice (vote à main levée)

Pour le parti radical, M. Maurice GAY propose Mme Suzanne FAVRE, qui est élue à l'unanimité.

15. Election du 1er scrutateur/trice suppléant-e (vote à main levée)

Pour le parti Indépendant, M. Robert JENEFSKY propose M. Jean-Paul HENET, qui est élu à l'unanimité.

16. Election du 2^{ème} scrutateur/trice suppléant-e (vote à main levée)

Pour le parti libéral, M. David SAUGY propose M. Yves GAUTHIER-JAQUES, qui est élu à une large majorité et 3 abstentions.

17. Préavis N° 166 concernant la mise en place d'un Conseil d'établissement scolaire Nyon-Prangins.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. Préavis N° 167 concernant une demande de crédit de CHF 50'031.- pour le changement d'un véhicule léger pour le Service de défense incendie et secours.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18bis. Interpellation de Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND concernant la signalisation au chemin du Lignolet (en annexe)

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise que les travaux engagés provoquaient un certain danger, d'où les mesures prises de rendre cette rue en sens unique. Il a été demandé à l'entreprise d'informer les bordiers, ce qui n'a semble-t-il pas été fait correctement. Seuls les voisins proches ont été avertis. La circulation sera remise dans les deux sens d'ici la fin du mois d'août. Une réponse détaillée sera donnée lors du prochain conseil

19. Communications municipales.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS s'excuse du retard pour la réponse à l'interpellation de Mme Florence DARBRE-GUBBINS qui sera donnée lors du prochain Conseil. Il donne ensuite des réponses à diverses questions posées lors des derniers Conseils :

- Il signale à M. Jacky COLOMB qu'un banc va être placé contre la façade sud-ouest du bâtiment de la CGN.
- Il répond à Mme Doris ULDRY concernant les toilettes publiques. Il précise que des toilettes publiques seront envisagées dans les plans de quartier du parc du Reposoir, en Gravette, Marens-Couchant et le périmètre European, mais pas vers la place de jeux de Marens.
- Il revient sur la remarque de M. Bernhard WILLI qui demandait un marquage au sol au chemin de Calève. Lors de la commission, M. Dupertuis s'était engagé à aller dans ce sens, toutefois, la police municipale ne peut accepter cette proposition pour les raisons suivantes : si la pose d'une bande longitudinale semble pertinente en regard de la configuration des lieux, cette solution ne semble pas la meilleure. En effet, la parcelle 3469, appartenant au garage Chevalley et le chemin de Calève sont séparés par une bordure en pavés de quelques centimètres de haut. Automatiquement, afin de se protéger de la circulation, le piéton empruntera la parcelle privée. Il serait dès lors totalement illogique de créer une bande longitudinale pour piétons sur le domaine public afin de les inciter à se rendre sur la chaussée, car ceci augmenterait les risques d'accident impliquant un véhicule avec un piéton.
- Il signale à Mme Christine VUAGNIAUX que les bancs à la Place du Château ont été remplacés, ils avaient été vandalisés.

- Il répond à M. Christian PERRIN au sujet du port. Il relève qu'une coopérative du port a été créée en 1997 avec pour projet de l'agrandir. Suite à ce projet d'agrandissement de 320 places supplémentaires, la Municipalité d'alors, avait signifié à la coopérative qu'elle ne pouvait pas envisager un tel agrandissement. En 2005, la direction de Travaux et Environnement a confirmé que la Municipalité renonçait à cet agrandissement et qu'elle discuterait l'implantation d'un nouveau port du côté de Colovray. Par ailleurs, elle n'a pas envisagé de couvrir les frais de la coopérative. Enfin, le projet actuel n'est pas d'agrandir le port, mais de le réaménager avec une volonté d'optimiser le nombre de places d'amarrage.
- Il répond à M. Anthony LAMBE au sujet des jardins sur les toits. Il souligne que le règlement communal sur la police des constructions n'interdit pas les aménagements en toiture, en dehors de Rive, puisque les toits plats y sont proscrits. Dans la mesure du possible le service de l'urbanisme favorise ces toitures végétalisées, ce qui sera d'ailleurs le cas de l'extension de l'Usine à Gaz. Toutefois, Nyon n'est pas une ville construite dans la pente où les toitures constituent une 5^{ème} façade, exposées à la vue depuis l'amont. Le seul quartier en pente est Rive, mais de telles toitures sont proscrites.
- Il répond encore à Mme Inès ABEYA concernant la suppression des places de parc derrière la gare. Il relève qu'elle ne fait pas mention des problèmes de sécurité sur cette place, un aspect souvent fort décrié de l'aménagement mis en place. La Municipalité a souhaité réagir et offrir un aménagement, qui restera provisoire tant que la place ne trouvera pas son ampleur définitive avec le développement du secteur du Martinet, mais qui tente de conjuguer avec les moyens modestes, la sécurité, le confort et le plaisir. Ces aménagements sont en train d'être mis en place et ont été conçus dans une perspective de transparence, d'ouverture et de participation, puisque les personnes ayant donné leur avis sur le site de Nyon ont été invitées à en débattre. Il ajoute que les places supprimées qui étaient considérées comme dangereuses seront remplacées pour la cohabitation piétons-voitures, par 7 places de parking de dépose-minute et places de courte durée (15 min). La première étape de l'aménagement sera terminée mi-juillet, d'autres étapes suivront qui seront expliquées lors du prochain Conseil. En ce qui concerne la commission de l'urbanisme que Mme Abeya souhaitait être une commission permanente, il signale que c'est déjà le cas, puisque celle-ci siège régulièrement en parfaite osmose avec le service de l'urbanisme. La porte de celui-ci est par ailleurs toujours ouverte pour écouter les critiques et suggestions.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS précise encore au sujet de l'abattage des arbres le long du Corjon, qu'il s'agit d'une zone cadastrée forêt et l'autorisation d'abattage vient du canton. Il est également étonné qu'il n'y ait pas eu d'opposition lors de la mise à l'enquête.

Mme la Municipale Monique BOSS répond à M. Jacques HANHART qui s'étonnait de l'exposition qui se tient au Château. Elle signale que le Château n'a pas été prêté à une galerie privée et encore moins privatisé. Elle précise que la galerie AD de Genolier a proposé une collaboration au Musée historique ce qui présentait des opportunités et des avantages certains pour le Musée et la ville de Nyon. Une collaboration avec une galerie qui est en train de se créer un nom dans la région auprès des amateurs de photographie, de par la qualité de ses choix. Il y avait là la possibilité d'exposer un artiste de renom, et ceci à moindres frais, les transports des œuvres aller et retour étant pris complètement en charge par la galerie. De plus, le choix fait correspond à des œuvres exposées dans le château, créant ainsi un lien entre les collections de Nyon et un artiste contemporain. Enfin, avoir pu atteindre un nouveau public (celui de la galerie, avec un fichier qui compte près de 4'000 adresses dans le bassin lémanique notamment) et ceci sans aucun frais, l'impression des cartons et les envois étant pris en charge par la galerie. En 2006, un accrochage du même type que l'actuel, consacré aux ex-libris japonais, en collaboration avec la Fondation Bodmer, à Cologny, avait été salué dans la presse par l'Office du tourisme de Nyon comme ayant contribué à l'augmentation des visiteurs en Ville de Nyon. Les manifestations d'intérêt local, avec des artistes locaux (Focale en 2007, Yves Humbert en 2008 ou Pierre-Noël Bergendi qui sera présenté en 2011) sont ainsi bien représentées au Musée et les artistes vivants ne sont pas oubliés (Virginie Morillo tout récemment, entre avril et mai 2010) et Pierre Schwerzmann qui sera présenté parallèlement à P. N. Bergendi, l'an prochain. En conclusion, des présentations du type de celle de Louis Stettner permettent au Musée et, par là, à la Ville de Nyon, de s'ouvrir à une géographie plus large que la seule ville de Nyon et de tâcher, ainsi, de se faire connaître d'un public plus vaste.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Régis JOLY au sujet des incendies vers la caserne des pompiers. L'enquête est toujours au stade de l'instruction et il n'y a pour le moment aucun élément à donner. Concernant la démolition Lude, elle signale que celle-ci doit cesser son activité. Les travaux de déblaiement sont terminés et une surveillance sera opérée par les services de l'état.

Plus aucun matériel ne doit entrer dans l'entreprise, les personnes qui amèneraient du matériel sont même punissables.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond aux questions de M. Jacques HANHART au sujet de TRN SA. Concernant la hausse du prix de base, elle explique qu'elle résulte d'une importante augmentation de l'offre, tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif. L'ensemble des téléspectateurs nyonnais peut ainsi facilement accéder à la télévision numérique, dont la qualité de l'image est très sensiblement meilleure qu'en analogique. Le nombre de programmes numériques a passé de 40 à 115 soit 3 fois plus. Jamais de tels progrès n'avaient été réalisés depuis l'invention de la télévision couleur. Il est vrai que pour bénéficier de tous ces progrès, le téléspectateur doit disposer d'un téléviseur moderne. Bon nombre de ménages de notre région, dont les habitants sont tendanciellement jeunes, dynamiques et amateurs de nouvelles technologies, possèdent ce type d'équipement. D'autre part, cette nouvelle offre TV s'inscrit dans le sens d'une évolution logique, d'ici 2012, vers la télévision entièrement numérique. Toutefois, le prix de vente reste avantageux dans l'environnement concurrentiel qui nous entoure.

Concernant la concession de NRTV, elle précise que celle-ci n'a plus de valeur aujourd'hui. Il n'y a en effet plus besoin de concession pour diffuser des programmes. NRTV fonctionne de manière autonome et sans subvention de l'Etat fédéral. Nyon s'est en effet retiré du projet de télévision vaudoise subventionnée suite à l'intégration dans cette dernière du projet de télévision fribourgeoise, voulue par la Confédération.

Au sujet du capital et de la fortune de la société, les fonds propres se montaient à CHF 2'435'158.- au 31.12.2009, le total du bilan au 31.12.2009 était de CHF 4'936'244.- et le capital-actions était de CHF 1'000'000.- à la même date.

Les bénéficiaires de ces 5 dernières années étaient de CHF 759'598.- en 2005, CHF 844'302.- en 2006, CHF 319'321.- en 2007, CHF 102'895.- en 2008 et CHF 141'866.- en 2009. Les résultats 2005, 2006 et 2007 doivent être qualifiés d'exceptionnellement hauts, parce que des travaux d'entretien et d'investissements ont dû être reportés pour des raisons variées. Cette situation s'est normalisée en 2008. Ainsi les résultats 2008 et 2009 correspondent à des années « normales ».

A la question de savoir s'il faudrait intégrer TRN SA à un service de la commune, elle précise que l'activité de TRN s'exerce dans un environnement relativement risqué par rapport aux autres activités typiques d'une commune. La forme juridique de la société anonyme adoptée par TRN SA est particulièrement bien appropriée dans ce contexte. TRN SA est entièrement détenue par la Ville de Nyon, qui donc lui permet son contrôle. La SA permet par ailleurs de faire appel à des membres du conseil d'administration externes à la ville. Tout en restant minoritaires au niveau des décisions, ils apportent un regard externe nouveau sur la société et sont force de proposition. Au niveau opérationnel, TRN est géré comme un service communal ; les collaborateurs sont en effet tous engagés sous le sceau du statut communal. En l'état, la forme juridique de TRN SA doit être conservée. Cette réflexion avait d'ailleurs prévalu au sein du Conseil Communal lors de la constitution de la société en 1999.

Elle précise encore que les clients qui possédaient déjà un décodeur numérique et souscrivaient à des bouquets payants peuvent toujours accéder à plus de 200 chaînes de télévision : ils n'ont rien perdu. Avec la nouvelle offre TNT, le numérique est accessible à tous de manière simple (sans décodeur spécifique) et confortable. De même, TRN SA n'a supprimé aucune chaîne francophone de l'offre analogique. La fréquence de quelques-unes a simplement été changée.

La mise en place des nouvelles chaînes TNT a nécessité d'importants travaux de maintenance. Certaines chaînes analogiques, pour des raisons de configuration technique, ont dû être déplacées sur la TNT. Cela ne concerne pas les chaînes francophones. A noter que pour des raisons d'économie, la Radio télévision belge de la communauté française (RTBF) a renoncé en février 2010 à une diffusion de la chaîne par satellite. Par conséquent, indépendamment de sa volonté, TRN n'a plus diffusé cette chaîne. Enfin, dans une logique de proximité et en pleine adéquation avec la stratégie de TRN SA, des accords de collaboration ont été établis avec les revendeurs locaux. Ainsi, sur présentation d'un coupon TRN, les clients peuvent bénéficier de 10% de remise sur l'achat d'une TV auprès de 4 revendeurs de la place.

20. Divers et propositions individuelles.

M. Marc PRUDENTE revient sur le petit bois qui était au-dessus de l'hôpital. Ces 2000 m² ont en effet disparu. La mise à l'enquête concernant le déplacement de l'héliport en est responsable pour une certaine partie, mais il se demande pourquoi avoir abattu la totalité de ce petit bois. Serait-ce pour faire table rase de tout élément nuisible, positionné sur la grande parcelle privée entre l'hôpital et le chemin du Couchant qui fait actuellement l'objet d'une étude de plan de quartier ? Sur ce sujet la presse a mentionné que les 2000 m² d'arbres seront replantés sur la commune ... d'Arzier – Le Muids. Interrogé sur le sujet, un membre de la commission des arbres fait remarquer qu'ils n'ont pas été consultés. Renseignement pris auprès de Mme la Municipale Monique BOSS, il s'avère que l'autorisation d'abattage est de compétence cantonale. Force est de constater que la physionomie de ce quartier va être modifiée à jamais. Les intérêts en présence se sont déjà mis à l'œuvre sans qu'aucune concertation citoyenne n'ait été engagée. Il prie donc le Conseil d'être attentif à l'évolution du quartier, car au bout du compte c'est lui qui devra adopter le PQ.

M. Bernhard WILLI intervient concernant la réponse de M. le Municipal Claude DUPERTUIS au sujet du chemin de Calève. Il est déçu car, premièrement, certains crédits passent parfois sur la base de promesses faites par des Municipaux. Il estime que l'on ne peut plus avoir confiance en la Municipalité si elle ne tient pas ses promesses. Deuxièmement, cet endroit est dangereux pour les piétons. Alors que l'on parle beaucoup de mobilité en ville de Nyon, on préfère les voitures. Il trouve incroyable que l'on donne la préférence à un garage de voitures plutôt qu'aux piétons et envisage un postulat ou une motion.

M. Jacques PITTET intervient concernant la réponse de Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE au sujet du télésexeau. Cette augmentation de 30% ne concerne que les Nyonnais et est justifiée par de grands investissements. Il estime que les clients sont pris en otage par le conseil d'administration de sa propre société. Il rappelle que la ville de Nyon a été promue il y a 20 ans, commune modèle suisse pour la communication, grâce à de gros investissements et un esprit visionnaire. Elle est devenue par la suite propriétaire et actionnaire unique de son télésexeau, raison pour laquelle le prix de l'abonnement avait été calculé d'une façon inférieure aux autres clients des communes environnantes. La situation financière de TRN est excellente, des investissements d'achats et d'extensions sont couverts, le bénéfice a été cité et la fortune est de plus de 2 millions. Concernant l'offre télévisuelle, il signale que celle-ci n'a pas augmenté, car cela fait longtemps qu'il y a 40 programmes analogiques et 162 programmes numériques. Il demande dès lors à l'actionnaire unique, la ville de Nyon, par sa Municipalité, d'intervenir auprès du conseil d'administration pour défendre les intérêts du client nyonnais en demandant de renoncer à cette hausse de 30%.

M. Jacques-Edouard CORNU revient sur l'information parue dans la presse au sujet du financement de la CGN par les communes riveraines du lac, pour la rénovation des vieux bateaux. Il estime qu'il s'agit d'une incursion de l'état dans les affaires communales. La différence de budget est grande et il a remarqué que les communes d'Yvoire, d'Evian et Thonon paient beaucoup moins.

M. Michel MÜLLER revient sur une cérémonie funèbre laïque qui s'est tenue dans la salle du Conseil, autorisée par le syndic. Il relève qu'il est difficile pour les pompes funèbres de monter un cercueil par les escaliers en colimaçon. Les raisons pratiques et de sécurité lui font dire que cette salle n'est pas très appropriée à ce genre de cérémonie. De plus, à la sortie de la cérémonie, des honneurs étaient prévus devant le Château et ont dû être déplacés, des cérémonies de mariage se déroulaient en même temps au Château. Il demande à la Municipalité d'informer le Conseil sur les locaux qu'elle estime appropriés à des cérémonies funèbres laïques, quelles sont les conditions de mise à disposition et quelles sont les procédures qu'elle a mis en place à ce sujet.

M. le Municipal Claude ULDRY précise que cet enterrement peu banal a été accepté dans cette salle sur demande de la famille relayée au service des bâtiments, validée ensuite par le syndic. Suite à cette cérémonie, une séance avec les différents partenaires (pompes funèbres, églises, police, bâtiments et cultes) a été convoquée. Une procédure sera mise en fonctionnement prochainement.

M. Jacky COLOMB a voulu accéder au site Internet de la SADEC. Sur la page d'accueil figuraient un numéro de téléphone et une adresse email. Il n'y a pas de possibilité d'entrer dans le site. Ayant pris contact par mail, il attend toujours plus d'information sur la SADEC avec des moyens modernes.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS précise que le site est en stand-by et les premières pages devraient être disponibles dans le courant de l'automne. Le but est de le coordonner avec les autres périmètres et le canton, pour que les informations officielles soient toujours mises à jour, notamment au niveau des règles et des lois.

Mme Florence DARBRE-GUBBINS a plusieurs remarques concernant la brochure de Région Nyon jointe à la convocation. Sur la carte en page 8, il est fait mention de différents secteurs, dont ceux avec un potentiel élevé de développement dans les zones à bâtir actuelles. Ce croquis est tellement petit que l'on ne peut pas se rendre compte exactement où se trouvent certaines de ces zones. Elle demande de bien vouloir transcrire ces zones sur le plan général d'affectation de la commune pour permettre une meilleure vision. Concernant la RDU, elle demande à la Municipalité quel est le délai de réalisation de cette future route. Par ailleurs, dans le PDRN reçu par courriel, il est fait mention de la construction de quartiers de ville, denses et durables, dans les centres. Sachant que pour les zones non contiguës, le coefficient de densification est de 0,8, elle demande quel est le plafond qu'il ne faut pas franchir pour conserver la qualité de vie des personnes résidant à Nyon. Est-ce que le service de l'urbanisme s'en inquiète ou laisse-t-il tout loisir aux promoteurs de choisir ce coefficient?

M. Braulio MORA a remarqué qu'une nouvelle clôture a été placée le long du sentier de Prangins, qui relie la route de l'Etraz au pont de la Redoute. Malheureusement, cette clôture a de gros interstices que bon nombre de personnes franchissent afin de longer les voies ferrées pour aller plus directement à la gare. Sachant le danger que cela représente, il demande d'envisager de poser des grilles sur cette clôture pour éviter ceci.

M. Christian PUHR demande à quel moment le Conseil communal devra se prononcer sur le PDRN qui a été mis en consultation auprès de la population.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond qu'il est actuellement en consultation auprès des municipalités et du canton. Les remarques arrivent ces jours, les réponses ou adaptations seront faites et il devrait être accepté par les conseils communaux vers la fin de l'année.

M. Philippe GLASSON signale que l'année prochaine Edouard Chapallaz, un des plus grands céramistes existant, aura 90 ans. Il a beaucoup apporté à la région et œuvré pour la triennale de la porcelaine. M. Glasson souhaite qu'on lui rende hommage à l'occasion de cet anniversaire.

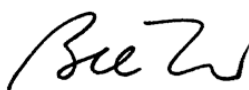
M. le Syndic Daniel ROSSELLAT félicite, au nom de la Municipalité, le nouveau Président et les deux Vice-Présidents. Il remercie Eric BIELER avec lequel il a eu un grand plaisir à travailler. Les séances se sont déroulées dans un esprit constructif et il associe également les autres membres du Bureau. Il souhaite évidemment poursuivre dans cette qualité de travail avec le nouveau Président.

A 22h. 05, M. le Président lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :



Eric Bieler

Nathalie Vuille

Annexes: - Liste des commissions
- Interpellation de Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND